

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 65 (1973)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La participation des travailleurs dans l'entreprise et l'administration

– Initiative et contreprojet –

Par John Favre, directeur de l'OCTI, Berne

I. Préambule

Le 25 août 1971, l'Union syndicale suisse, la Confédération des syndicats chrétiens et l'Association suisse des salariés évangéliques ont déposé une initiative populaire munie de 162 052 signatures valables et intitulée «Initiative sur la participation». Elle demande que la Confédération ait le droit de légiférer

«sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations».

Après une enquête sur l'état de la participation en Suisse et une consultation des cantons, des villes, des partis et des principales organisations économiques, le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative et de lui opposer un contreprojet donnant à la Confédération le droit de légiférer

«sur une participation appropriée des travailleurs, qui sauvegarde les possibilités de fonctionnement et une gestion économique de l'entreprise».

II. Justification de la participation des travailleurs

Malgré les réserves que lui inspirent l'initiative et, plus encore, le programme de ses promoteurs, le Conseil fédéral reconnaît que la participation des travailleurs constitue un réel problème dans l'économie moderne. Il fait preuve de compréhension pour les objectifs fondamentaux de la participation. Il admet que les modifications structurelles de l'économie ont de profondes répercussions sur le travailleur.

Le Conseil fédéral semble reconnaître, avec les milieux scientifiques et une partie du patronat, qu'une direction autocratique et pater-